

Smictom
Centre Ouest



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

sur le service public de prévention
et de gestion des déchets

RÉDUIRE
TRIER
VALORISER



Sommaire

1. Présentation générale	3
1.1 Le Smictom	3
1.2 Les services apportés aux habitants	4
1.3 Les moyens humains.....	8
1.4 Les actions marquantes.....	10
2. Indicateurs techniques.....	11
2.1 Les collectes et le tri	11
2.2 Le traitement des déchets.....	12
3. Indicateurs financiers.....	13
3.1 Les modalités d'exploitation.....	13
3.2 Les tarifications.....	15
3.3 Le compte administratif.....	17
4. Communication	19
5. Chiffres clés 2023.....	21
6. Perspectives 2024	22

1. Présentation générale

1.1 Le Smictom

1.1.1 Les compétences

Le Smictom Centre Ouest est la **collectivité publique ayant** en charge la **gestion des collectes et des déchèteries**, ainsi que le **traitement des déchets** produits sur 63 communes d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et des Côtes d'Armor.

Gestion de la collecte...



...des papiers et des emballages recyclables

Bacs jaunes individuels



...du verre

Apport volontaire dans des colonnes à verre



...des ordures ménagères

Bacs verts munis d'une puce
Redevance depuis 2015

Gestion de 9 déchèteries



Traitement de 50 000 T déchets par an



- Unité de valorisation organique (Uvéor)
- Installations de Stockage de Déchets Inertes et Non Dangereux (ISDI et ISDND)

Actions pour...



...sensibiliser au tri des déchets



...réduire la production de déchets



...développer une économie circulaire

1.1.2 Le territoire

La compétence Déchets est déléguée au Smictom Centre Ouest par **7 Communautés de Communes** :



63
communes

103 741
habitants

1 528,25
km²

1.2 Les services apportés aux habitants

Porte-à-porte, apport volontaire ou **dépôt en déchèterie** : le mode de la collecte dépend du type de déchet collecté. Celui-ci sera ensuite recyclé, valorisé, réemployé ou enfoui.



1.2.1 La collecte des ordures ménagères, des emballages et des papiers recyclables

Les ordures ménagères

- elles nécessitent **40 tournées** de collecte chaque semaine, qui démarrent depuis le siège de l'exploitant à Saint-Méen-le-Grand ;
- elles sont déchargées à l'**Uvéor** de Gaël ;
- un **compost** à la norme NFU 44051 destiné au monde agricole est produit à partir des ordures ménagères collectées ;
- les refus sont stockés dans l'ISDND* attenante à l'Uvéor**.

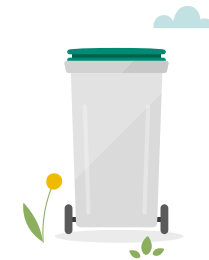
Les bacs verts sont munis d'une puce d'identification électronique. Cette puce est reconnue par un lecteur situé sur la benne de collecte. Chaque vidage du bac vert est comptabilisé et intégré dans un logiciel pour la facturation gérée par les services du Smictom.

Mise à disposition d'un bac individuel à **couverture verte**.

Modèles proposés aux usagers :

80 L	120 L	180 L
240 L	340 L	660 L

Le modèle 80 litres est uniquement réservé aux foyers composés d'une seule personne.



Les emballages et papiers recyclables

- ils sont envoyés dans un **centre de tri** chargé de séparer les différents matériaux déposés dans les bacs jaunes, d'enlever les erreurs de tri et de conditionner les matériaux par catégorie pour le transport ;
- les différents matériaux conditionnés sont acheminés vers les usines de recyclage.

Mise à disposition d'un bac individuel à **couverture jaune**.

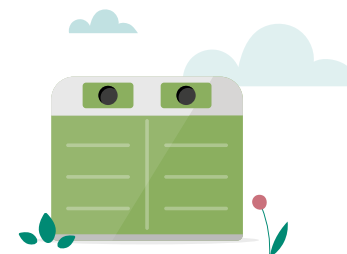
Modèles proposés aux usagers :

120 L	240 L	340 L
770 L		



- **Les emballages en verre recyclables**

- ils sont collectés en apport volontaire à l'aide de **colonnes implantées en concertation avec les communes** ;
- ils sont déchargés dans un silo attenant à l'Uvéor**, puis rechargés en semi-remorque pour être transportés jusqu'à l'usine de recyclage située à Vayres (33).



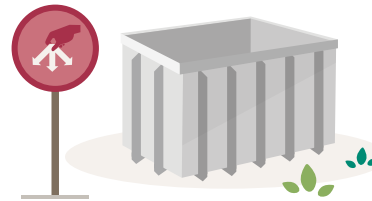


Déchèterie de Breteil

1.2.2 Les déchèteries

Le Syndicat est le maître d'ouvrage de **9 déchèteries réparties sur son territoire** :

- Gaël, Montauban-de-Bretagne, Plélan-le-Grand, Le Verger, Breteil, (35)
- Caulnes, Loscouët-sur-Meu (22)
- Porcaro et Guilliers (56)



Les déchets acceptés en déchèterie :

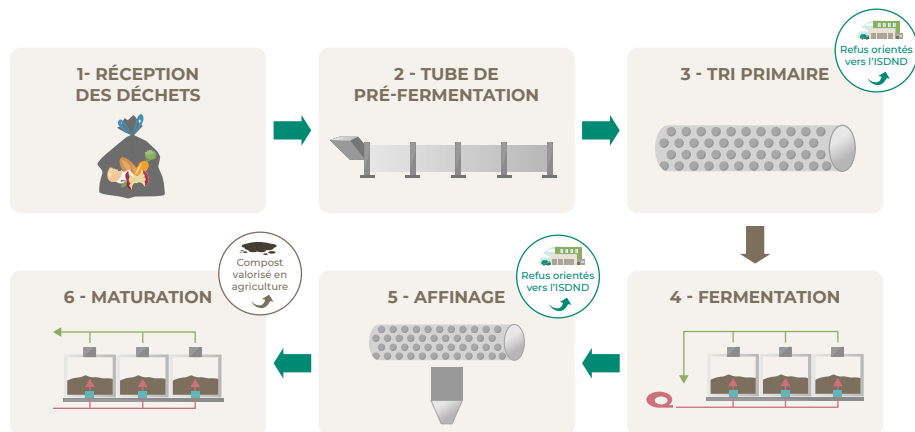
ENCOMBRANTS	DÉBLAIS GRAVATS	PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	DÉCHETS VERTS	MOBILIER	BOIS	POLYSTYRÈNE	MÉTAUX
TEXTILES	VERRES	CARTONS	PAPIERS	HUILES DE VIDANGE*	HUILES DE FRITURES	DÉCHETS CHIMIQUES	RADIOGRAPHIES
DÉCHETS ÉLECTRIQUES	BATTERIES	PILES ET ACCUMULATEURS	LAMPES	CARTOUCHES ENCRE	RÉUTILISATION RÉEMPLOI		

* UNIQUEMENT POUR LES PARTICULIERS

1.2.3 Le traitement des déchets

L'Unité de valorisation énergétique et organique de Gaël

L'Uvéor reçoit les **ordures ménagères** collectées sur le territoire du Syndicat depuis le 22 juin 2015. Elle est certifiée depuis mai 2016, ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 (norme sécurité) et permet d'extraire la part biodégradable des ordures ménagères afin de fabriquer un **compost conforme à la norme NFU 44051** destiné au milieu agricole.



L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Gaël

Attendant à l'Uvéor, l'ISDND reçoit les **déchets non recyclables issus des déchèteries**, ainsi que les **refus produits par le process de l'Uvéor** ;

Le traitement des lixiviats (effluents issus de l'ISDND et de l'ancien site réhabilité) est effectué par un **procédé « Biomembrat plus »** (procédé biologique suivi de traitements par ultrafiltration et nanofiltration) appartenant à la société OVIVE de Vannes (56).



Une centrale photovoltaïque au sol a été installée sur l'ancienne ISDND. L'ensemble du projet couvre une surface totale de 7 hectares qui ne sont pas utilisables en agriculture. D'une puissance de 4 MWc, ce parc composé de 8 780 panneaux photovoltaïques permet de produire 4,24 GWh/an, soit l'équivalent des besoins électriques de plus de 1 400 foyers, hors chauffage, et évite l'émission de 270 tonnes de CO²/an.

L'ancienne Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Le Verger

Le site a été réhabilité en 2005 et fait l'objet d'une post-exploitation et d'un suivi sur une période de 30 ans.

L'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Gaël

Joutant l'Uvéor et la déchèterie, l'ISDI reçoit les gravats issus d'une partie des déchèteries du territoire.

1.3 Les moyens humains

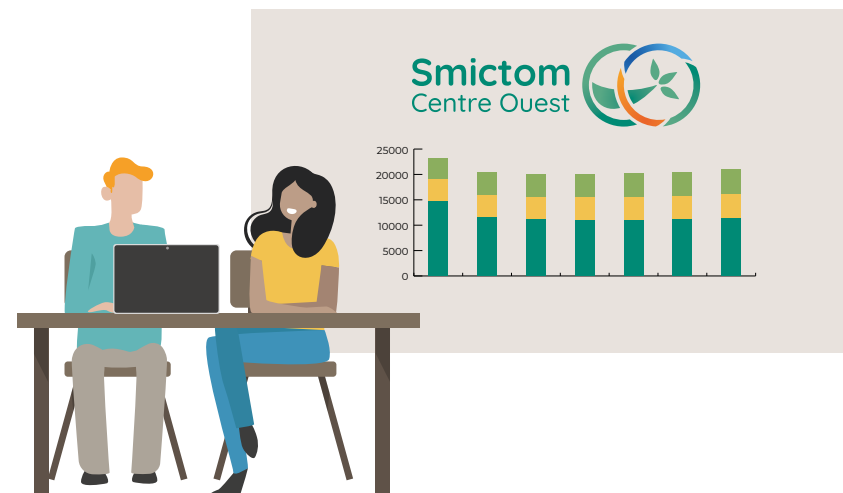
1.3.1 Les élus

Le Comité syndical :

- il prend les décisions qui seront ensuite appliquées sur les 63 communes du Syndicat en matière de déchets ;
- il est composé de **142 délégués** représentant les 7 communautés de communes ;
- il se réunit 5 à 6 fois par an pour **voter les orientations** du Syndicat.

Le Bureau :

- il est composé du **Président**, de **9 Vice-Président.e.s** et d'un **représentant de Le Verger** (personne associée) ;
- une partie des délibérations sur les affaires courantes lui est déléguée par le Comité (le Président peut également se voir déléguer des pouvoirs).



Les commissions :



APPEL D'OFFRES

Elle est chargée d'ouvrir les plis, d'analyser les offres et de retenir les entreprises répondant aux **marchés publics** lancés par le Smictom.

Elle est composée du Président, de 5 titulaires et de 5 membres suppléants.



FINANCES ET REDEVANCE

Elle est chargée de travailler sur les **orientations budgétaires** et financières du Syndicat, ainsi que sur le **financement par la redevance**.



COMMUNICATION

Elle est chargée de proposer, de préparer et de suivre les **dossiers de communication** (lettre trimestrielle aux communes, lettre d'informations, site internet, rapport d'activités...).



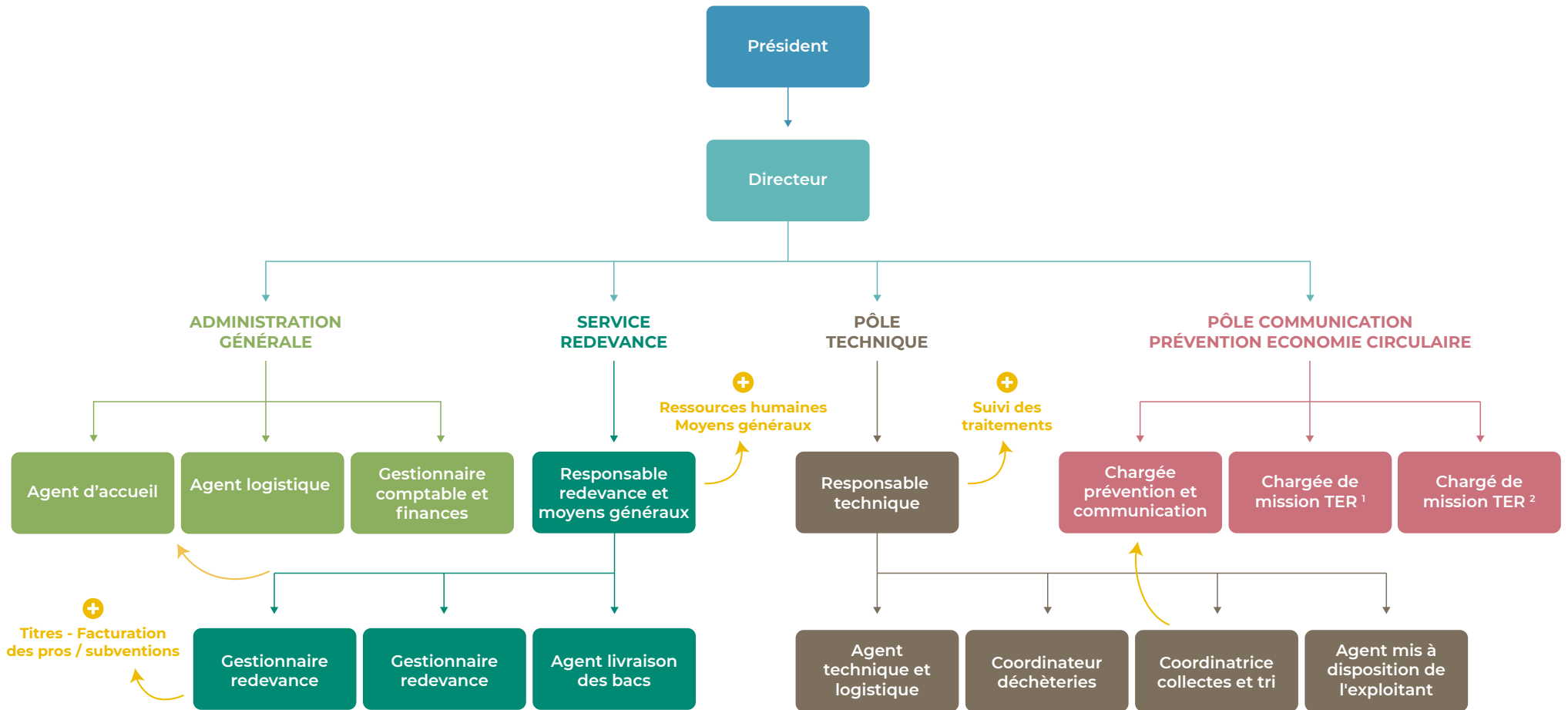
PRÉVENTION ECONOMIE CIRCULAIRE

Elle est chargée de définir la stratégie du Syndicat dans le domaine de la prévention et de l'économie circulaire.

Elle propose des **axes et thématiques à privilégier** et suit le programme.

1.3.2 Le personnel

Les **15 agents** territoriaux permanents de la collectivité mettent en œuvre les décisions des élus :



+ Fonctions complémentaires assurées par un agent majoritairement affecté à d'autres missions.

1 - Biomasse/réemploi/mat.minéraux
2 - Coordinateur/spécialisé « entreprises »

1.4 Les actions marquantes

LES VÉHICULES DE COLLECTE ROULENT AU BIOGAZ

Le groupe Théaud a acquis un véhicule fonctionnant au BioGNV dans le cadre de son contrat avec le Smictom Centre Ouest, démontrant ainsi son engagement en faveur de la mobilité durable. Ce carburant renouvelable, obtenu par la méthanisation de déchets organiques, réduit significativement les émissions polluantes par rapport au diesel. Ces véhicules offrent également des équipements qui améliorent la qualité de travail des agents.



Agents de Théaud et des élus et agents du Smictom

Valorisation des Biodéchets

Le SMICTOM a accompagné la mise en place d'une convention de partenariat entre les Restos du Cœur et le méthaniseur BioGaz'If dans le cadre de la valorisation de biodéchets. Les fruits et légumes non emballés peuvent être traités par méthanisation. Il s'agit uniquement de produits impropres à la consommation.

SERD 2023

La SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) s'est déroulée du 18 au 25 novembre. Le SMICTOM Centre Ouest a proposé cinq animations, dans cinq communes sur le territoire, dont deux sur le réemploi, une sur le tri des déchets, une sur la prévention et une sur les biodéchets.



Programme Territoire Econome en Ressources sur le Pays de Brocéliande

La chargée de mission TER a réuni différents acteurs afin de réfléchir à la réduction ou à la valorisation des déchets verts en organisant avec eux des ateliers.

Entreprises

Le programme TER a repris en septembre 2023, et une dizaine d'entreprises a été diagnostiquée. Le programme TER ne s'adresse pas uniquement qu'aux entreprises, mais intègre d'autres acteurs du territoire comme les associations, ESAT, établissements publics, et différents programmes (PCAET, PAT, PLDPMA).

Ateliers

Le cabinet d'études TY WASTE va appuyer la démarche avec la création d'ateliers en 2024 afin d'impulser les synergies inter-entreprises. L'expertise de ce cabinet va permettre de pérenniser la démarche. Ces ateliers s'adressent aux entreprises du territoire.



2. Indicateurs techniques

2.1 Les collectes et le tri



Les ordures ménagères

10 896 T

soit 105 kg/hab/an

Evolution 2022-2023 : -3 kg/hab/an



Le verre

4 911 T

soit 47 kg/hab/an

Evolution 2022-2023 : +1 kg/hab/an



Les emballages et papiers recyclables

5 162 T

soit 50 kg/hab/an

Evolution 2022-2023 : +1,8 kg/hab/an

Evolution 2021-2023 : +3 kg/hab/an



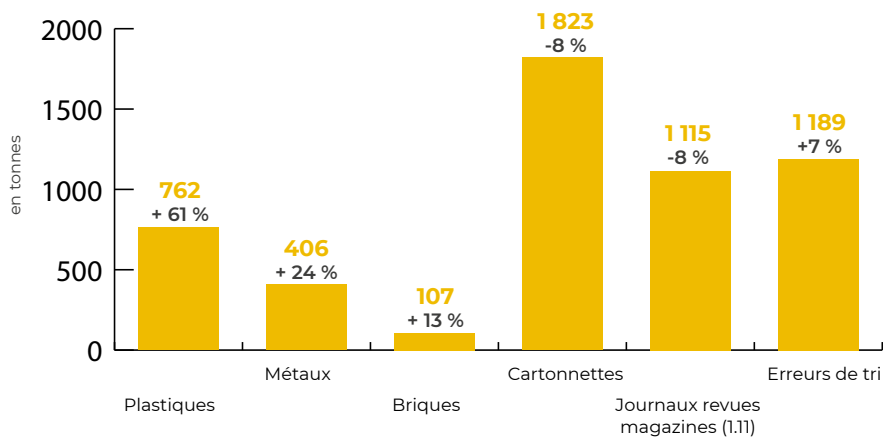
Les papiers en déchèterie

292 T

soit 3 kg/hab/an

Evolution 2022-2023 : stable

Tonnages recyclés issus du bac jaune en 2023



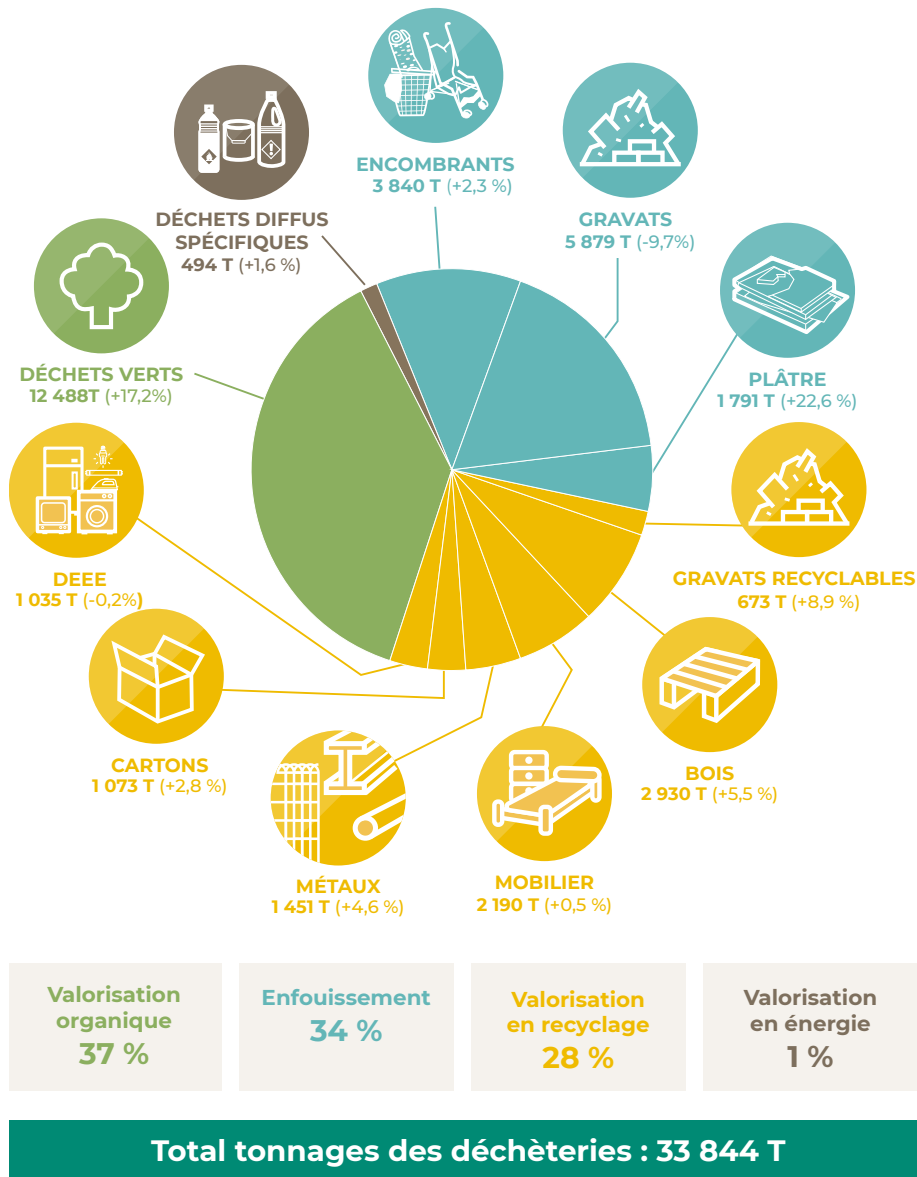
Evolution par rapport à 2022 : Les erreurs de tri représentent 22% de l'emballages collectés

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles continuent de baisser et on approche désormais des 100 kg/hab/an.

La baisse du tonnage des ordures ménagères résulte de l'extension des consignes de tri qui entraîne une augmentation du tonnage des emballages collectés. Le papier et le verre sont quasiment stables.

2.1.1 Evolution des tonnages collectés en déchèterie (2022-2023)

Evolution des tonnages collectés en déchèterie (2023 par rapport à 2022)



Hors papiers/journaux.
Le tonnage des déchets verts est estimatif. Il est calculé sur la base des heures de broyage effectuées sur chaque déchèterie.



2.2 Le traitement des déchets

Ordures ménagères traitées sur l'Uvéor de Point Clos en 2023 :

- 16 110 T entrantes (OM, DIB, Refus de tri) ;
- 1 127 T de compost normé produites ;
- 105 T de métaux extraites et recyclées ;
- 8 937 T de sous-produits enfouies sur l'ISDND ;
- 1 399 T de sous-produits valorisées à l'UIOM de Taden (22).

Traitement des lixiviats :

- installation de Stockage de Gaël : **20 284 m³** de lixiviats traités ;
- installation de stockage de Le Verger : **1 560 m³** de lixiviats traités.



3. Indicateurs financiers

3.1 Les modalités d'exploitation

Liste des principaux marchés publics de fournitures et services en cours en 2023 dans la collectivité :



Nature de la prestation	Durée	Date de début	Date de fin	Co -contractant actuel
Fourniture de bacs	3 ans + 2 x 1 an renouvelable	10 nov. 2020	10 nov. 2023 ou 2024 ou 2025	Société CONTENUR
Collecte des déchets ménagers et assimilés	6 ans + 1 an renouvelable	1 ^{er} janv. 2023	31 déc. 2028 ou 2029	THEAUD SAS Saint-Méen-le-Grand
Collecte de verre et du papier en apport volontaire	5 ans + 1 an renouvelable	1 ^{er} août 2019	31 juil. 2024 ou 2025	Société LMDT Saint-Méen-le-Grand
Transport et tri des emballages recyclables	2 ans + 1 an renouvelable 2 fois	1 ^{er} janv. 2023	31 déc. 2024 ou 2025 ou 2026	PAPREC – Le Rheu
Exploitation des 9 déchèteries – lot 1 : Gardiennage et entretien des sites, Compaction, mise à disposition de contenants, transport des tout-venants, gravats, plâtres, cartons et autres petits flux Traitement des cartons	5 ans + 1 an renouvelable	1 ^{er} avril 2024	31 mars 2029 ou 2030	ETABLISSEMENTS MAURICE THEAUD SA Saint-Méen-le-Grand
Exploitation des 9 déchèteries - lot 2 : Mise à disposition de contenants, transport, traitement des ferrailles et batteries	5 ans + 1 an renouvelable	1 ^{er} avril 2024	31 mars 2029 ou 2030	GUYOT ENVIRONNEMENT Ploërmel
Exploitation des 9 déchèteries - lot 3 : Broyage et transport des végétaux	5 ans + 1 an renouvelable	1 ^{er} avril 2024	31 mars 2029 ou 2030	ETABLISSEMENTS MAURICE THEAUD SA Saint-Méen-le-Grand
Exploitation des 9 déchèteries – lot 4 : Mise à disposition de contenants, transport, traitement des DDS hors filière REP	5 ans + 1 an renouvelable	1 ^{er} avril 2024	31 mars 2029 ou 2030	Société TRIADIS Saint Jacques de la Lande
Exploitation des 9 déchèteries – lot 5 : Mise à disposition de contenants, transport, traitement du bois	2 ans + 1 an renouvelable 2 fois	1 ^{er} avril 2024	31 mars 2026, 2027 ou 2028	ETABLISSEMENTS MAURICE THEAUD SA Saint-Méen-le-Grand
Exploitation de la station de traitement des lixiviats à Gaël	5 ans + 1 an renouvelable	1 ^{er} juillet 2022	30 juin 2027 ou 2028	Société OVIVE Seclin (59)
Exploitation et maintenance Unité de Valorisation Organique, ISDND et ISDI de Gaël	44 mois + 1 an renouvelable 2 fois	5 mai 2023	31 déc. 2026 ou 2027 ou 2028	ETS THEAUD SAS – St Méen le Grand
Traitement des lixiviats du Centre de Stockage des Déchets de Le Verger	3 ans + 1 an renouvelable 2 fois	1 ^{er} août 2019	31 juil. 2022 ou 2023 ou 2024	Société OVIVE - MOBIPUR Vannes (56)

Le Smictom assure **en régie** la gestion du parc de bacs de collecte (nettoyage, maintenance, distribution aux usagers) et l'évacuation de divers flux de faibles tonnages en déchèteries.

Contrats de reprise des matériaux

Matériau	Durée	Date de début	Date de fin	Co-contractant actuel
Vente acier issu de la collecte sélective	1 an et 9 mois + 1 an renouvelable	1 ^{er} avril 2024	31 déc. 2025 ou 2026	Paprec
Vente aluminium issu de la collecte sélective	3 ans	1 ^{er} avril 2022	31 déc. 2024	France Aluminium Recyclage
Vente de papiers journaux issus de la collecte sélective	1 an et 9 mois + 1 an renouvelable	1 ^{er} avril 2024	31 déc. 2025 ou 2026	Paprec
Vente de verre issu de la collecte sélective	5 ans	1 ^{er} avril 2024	31 déc. 2029	OI France SAS
Vente ELA (briques) issus de la collecte sélective	1 an et 9 mois + 1 an renouvelable	1 ^{er} avril 2024	31 déc. 2025 ou 2026	Paprec
Vente plastique (bouteilles, flacons) issus de la collecte sélective	1 an et 9 mois + 1 an renouvelable	1 ^{er} avril 2024	31 déc. 2025 ou 2026	Paprec
Vente cartons déchèteries	1 an et 9 mois + 1 an renouvelable	1 ^{er} avril 2024	31 déc. 2025 ou 2026	Paprec
Vente cartonnettes (PCNC) issues de la collecte sélective	1 an et 9 mois + 1 an renouvelable	1 ^{er} avril 2024	31 déc. 2025 ou 2026	Paprec
Vente des journaux des déchèteries	1 an et 9 mois + 1 an renouvelable	1 ^{er} avril 2024	31 déc. 2025 ou 2026	Paprec
Rachat de la ferraille de l'UVO	33 mois	1 ^{er} avril 2024	31 déc. 2026	LMDT

Contrats avec les éco-organismes dans le cadre des Filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

Filières	Durée	Date de début	Date de fin	Co-contractant actuel
Elimination des piles	Tacite		31 déc. 2029	COREPILE
Soutiens financiers collecte sélective (emballages ménagers + papiers)	5 ans	1 ^{er} janv. 2024	31 déc. 2029	CITEO
Reprise lampes usagées, néons	5 ans	1 ^{er} janv. 2024	31 déc. 2029	ECOSYSTEM
Déchets Electriques et Électroniques (D3E)	5 ans	1 ^{er} janv. 2024	31 déc. 2029	ECOSYSTEM
Reprise Déchets d'équipements d'ameublement	5 ans	1 ^{er} janv. 2024	31 déc. 2029	ECOMAISON
Reprise Déchets Dangereux des Ménages (DDS)	8 ans	4 juil 2019	31 déc. 2027	ECO DDS
Reprise des Articles de Sport et de Loisirs	3 ans	1 ^{er} juin 2023	31 mai 2026	ECOLOGIC
Reprise des textiles	5 ans	19 avril 2023	31 déc. 2028	ECO TLC

3.2 Les tarifications

Dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, le Smictom Centre Ouest **fixe les tarifs de redevance** d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2023 sur son territoire.

La redevance permet à la collectivité de **financer les différentes charges du service**, notamment :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères ;
- la collecte sélective et le tri des emballages et papiers ;
- la collecte du verre ;
- le fonctionnement des 9 déchèteries et le traitement des déchets qui y sont collectés.

Elle permet également de financer les investissements tels que :

- les déchèteries ;
- le centre d'enfouissement ;
- la mise aux normes des installations ;
- les bacs de collecte ;

3.2.1 La redevance des particuliers

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240 L	340 L	660 L
Nombre de personnes	1	Libre choix				
Abonnement et forfait incluant 18 levées	138,32 €	220,05 €	301,78 €	377,23 €	515,54 €	954,38 €
Au-delà de 18 levées :						
Prix de la levée de 19 à 26 levées	3,46 €	4,89 €	7,12 €	9,82 €	13,95 €	24,92 €
Prix de la levée au-delà de 26 levées	5 €	7 €	10 €	14 €	20 €	35 €



Modèle de bac	120 L
Abonnement et forfait incluant 12 levées	150,89 €
Au-delà de 12 levées :	
Prix de la levée supplémentaire	11,53 €

Tarification des résidences secondaires

Par délibération en date du 20 décembre 2016, le Comité syndical a décidé d'appliquer, à partir de 2017, une tarification spécifique aux résidences secondaires comprenant un forfait de 12 levées par an.

Les résidences secondaires disposant d'un volume de bac supérieur à 120 L sont facturées en tant que résidence principale.

3.2.2 La redevance des professionnels

Modèle de bac	120 L	240 L	340 L	660 L
Abonnement et forfait incluant 36 levées	326,93 €	540,69 €	704,16 €	1087,67 €
Au-delà de 36 levées :				
Prix de la levée supplémentaire	6,04 €	11,60 €	15,92 €	27,80 €

Bac secondaire

Modèle de bac	120 L	240 L	340 L	660 L
Abonnement	58,38 €	58,38 €	58,38 €	58,38 €
Levée	6,04 €	11,60 €	15,92 €	27,80 €

3.2.3 La tarification des dépôts des professionnels en déchèterie

Le Centre d'Apport Volontaire de Breteil étant équipé d'un pont bascule, la tarification des dépôts en m³ a été définie également à la tonne. Les dépôts des professionnels sont soumis à une facturation trimestrielle dont le détail pour 2023 est le suivant :



Matériaux	Tarif HT par tonne	Tarif HT par volume ou poids
Gravats	12,46 €	18,69 €/m ³
Déchets non recyclables	81,51 €	24,92 €/m ³
Bois	88,99 €	12,46 €/m ³
Déchets verts	37,38 €	18,69 €/m ³
Pots de peinture de 25 kg	567,19 €	18,69 € par pot
Filtres à huile (poids moyen 700 g)	492,13 €	0,49 €/kg
Plâtre	105,90 €	105,90 €/m ³
Emballages vides souillés	747,53 €	0,75 €/kg

3.3 Le compte administratif

3.3.1 La synthèse globale annuelle

Section de fonctionnement	2023
Dépenses	14 102 320,31 €
Recettes	14 108 799,24 €
Résultat de l'exercice	6 478,93 €
Résultat antérieur reporté	1 233 362,64 €
Résultat cumulé de clôture	1 239 841,57 €

Section d'investissement	2023
Dépenses	1 037 011,56 €
Recettes	360 643,47 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'exercice n+1 (1068)	2 000 000 €
Résultat de l'exercice	1 323 631,91 €
Résultat antérieur reporté	21 842,85 €
Résultat cumulé de clôture	1 345 474,76 €

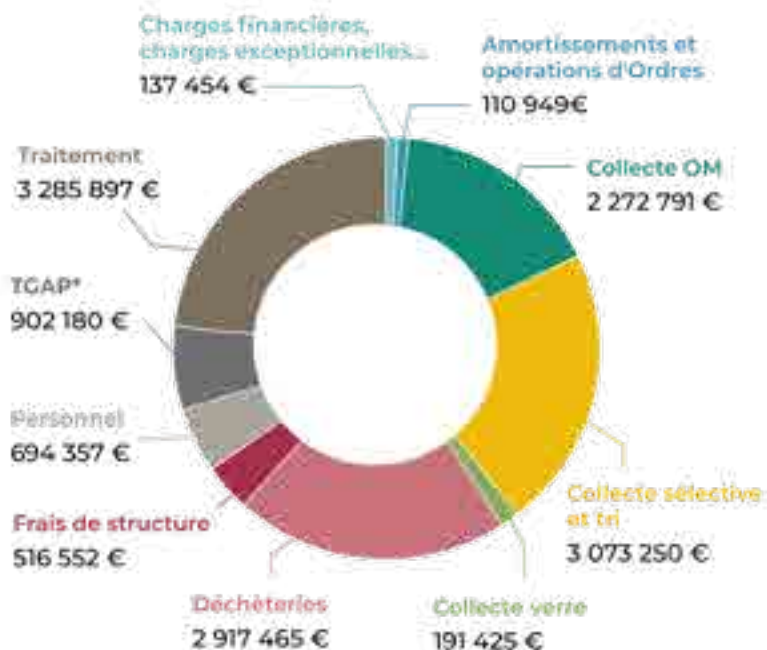
En investissement, les principales dépenses ont porté sur :

Divers travaux sur l'ISDND	82 784,31 €
Divers travaux sur l'Uvéor	2 160,00 €
Divers travaux sur les déchèteries (notamment pour le contrôle d'accès)	324 500,46 €
Étude et maîtrise d'oeuvre de la déchèterie de Montauban-de-Bretagne	10 792,63 €
Remboursement de l'annuité de l'emprunt en capital	410 559,42 €
Renouvellement de bacs et colonnes à verre	127 537 €
Moyens généraux	76 877,18 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total TTC : 14 102 320 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total TTC : 14 108 800 €



Vente de matériaux :

- Vente papiers journaux magazines et Gros de magasin Coll sélective : 121 884 €
- Vente cartonnets EMR 5,02 et Briques 5,03 Coll sélective : 90 512 €
- Vente de verre : 109 093 €
- Vente de matériaux plastiques Coll sélective : 175 375 €
- Vente Acier Coll sélective : 20 857 €
- Vente aluminium Coll sélective : 8 920 €
- Vente ferraille déchèteries et Uvéor : 147 207 €
- Vente batteries : 10 252 €
- Vente cartons 1,05 déchèteries : 53 064 €
- Reprise flux CITEO : 34 740 €

Participations :

- Facturation pro en déchèteries : 50 564 €
- Vente divers déchèteries, composteurs, bacs, etc. : 23 320 €
- Mise à disposition de personnel et autres : 40 639 €
- Autres fiscalités reversées : 56 630 €
- Participation déchèterie Le Verger et traitement OM : 287 813 €
- Participation SMPRB : 167 187 €
- Participation VALCOR : 22 985 €

Soutiens éco-organismes :

- Soutiens DEEE : 112 719 €
- CITEO Subventions et part. autres organismes : 1 360 942 €
- Soutiens textiles Refashion : 10 025 €
- Soutiens ECODDS : 11 440 €
- Soutiens Eco Mobilier : 0 €

Recettes diverses :

- Produits divers de gestion courante : 31 966 €
- Produits des autres immobilisat. financières : 71 €
- Traitement des refus fibreux : 17 206 €
- Subvention ADEME et Région : 72 534 €
- Constatation des stocks : 38 970 €
- Remboursement : 8 638 €
- Autres recettes : 155 709 €
- Opération ordre : 1 800 €

Redevance usagers : 10 865 738 €

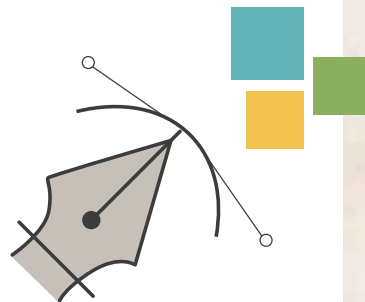
* Taxe générale sur les activités polluantes

4. Communication



Posts réseaux sociaux

Des publications pour les réseaux sociaux ont été créées et envoyées aux communes et aux Communautés de Communes afin d'informer régulièrement les usagers de manière ponctuelle et tout au long de l'année.



Livret de jeux



Après l'intervention sur le tri des déchets dispensée par la chargée de prévention, les enfants de 6 à 11 ans reçoivent le livret de jeux du SMICTOM.

Cet outil permet à l'enfant d'échanger ses connaissances acquises avec ses proches.

Les lettres d'information

Deux lettres ont été envoyées aux habitants en 2023.



Les informations à insérer dans les bulletins des collectivités

Six envois ont été réalisés en 2023 aux Communautés de Communes et aux Communes, permettant aux collectivités de suivre et de partager l'actualité du SMICTOM avec leurs citoyens.

Le guide pour les aménageurs

L'objectif de ce guide est d'apporter des conseils aux aménageurs des voiries et la détermination des points de collecte, en prenant en compte la sécurité des agents de collecte et des usagers.



Des articles de presse





Le Smictom a communiqué via la **presse locale** sur les différentes actions menées.

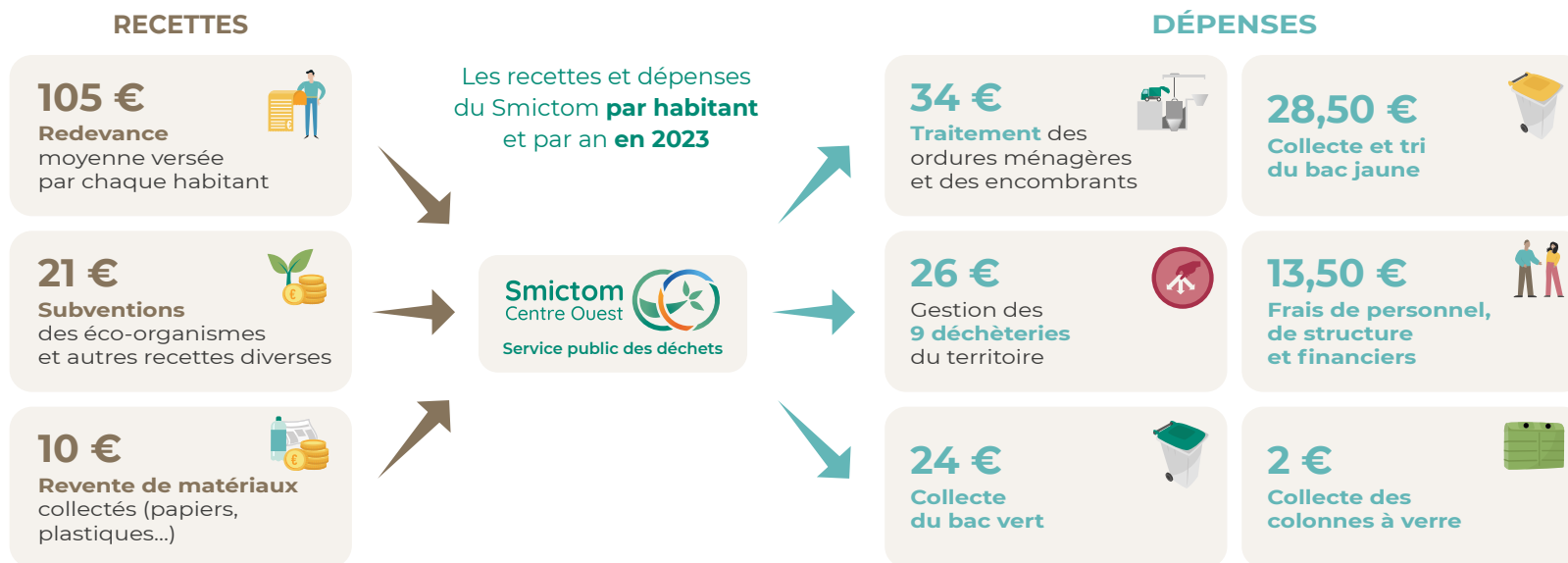
Bien aménager son jardin

Ce document permet d'informer sur les différentes manières d'aménager son extérieur afin de réduire l'apport de déchets verts dans les déchèteries.



5. Chiffres clés 2023

FLUX	Tonnages collectés par le Smictom en 2010 (en kg/hab/an)	Tonnages collectés par le Smictom en 2022 (en kg/hab/an)	Tonnages collectés par le Smictom en 2023 (en kg/hab/an)	Evolution 2010-2023	Filières de destination
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) 	199	108	105	- 47 %	Tri mécano-biologique
COLLECTE SÉLECTIVE Bacs jaune et colonnes papier en déchèterie 	51	51	53	+ 4 %	Valorisation en recyclage
VERRE 	44	46	47	+ 7 %	Valorisation en recyclage
DÉCHÈTERIES DONT DÉCHETS VERTS 	252 87	305 103	322 121	+ 28 % +39%	Valorisation en recyclage : 28 % Valorisation organique : 37 % Valorisation énergétique : 1 % Enfouissement : 34 %
TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)	546	510	527	- 3 %	Valorisation en recyclage : 38 % Valorisation organique : 28 % Valorisation énergétique : 1 % Enfouissement : 34 %



Le solde entre les recettes et les dépenses permet au SMICTOM de financer les investissements nécessaire aux différents travaux (travaux sur les déchèteries, sur le site de traitement, achat des bacs...).

6.Perspectives 2024

Biodéchets

Le SMICTOM Centre Ouest lance une étude préalable à l'instauration du tri à la source et à la valorisation des biodéchets. Le calendrier de cette étude et la mise en place des plans d'actions se feront sur 2024 et 2025.

De nombreux composteurs collectifs et particuliers sont déjà en place. Ce mode de tri doit être accentué, et des actions complémentaires sont à réaliser pour développer cette pratique.

La méthodologie de l'étude passera par un état des lieux, par la proposition de différents scénarios, par un chiffrage et une étude de faisabilité économique.

Actuellement les biodéchets du SMICTOM sont soit triés à la source, grâce à un renforcement du nombre de composteurs particuliers et collectifs, soit valorisés car toutes les matières fermentescibles des poubelles vertes sont intégralement transformées sur le site de Point Clos et retournent au sol via le compost épandu sur les terres agricoles.

Mise en application des nouveaux statuts du Syndicat

La modification des statuts a réduit le nombre de délégués de 142 à 62. Ces modifications visent notamment à rééquilibrer la représentation de chaque collectivité du territoire.



Une nouvelle fréquence de collecte

À partir de janvier 2025, la collecte des déchets ménagers sera effectuée tous les 15 jours.

Travaux sur l'installation de stockage des déchets

Une nouvelle alvéole de stockage des déchets va être construite. Les opérations incluent des terrassements avec plusieurs couches imperméables pour stocker les déchets. À la fin de leur cycle, les alvéoles sont réhabilitées avec des matériaux imperméables et surveillées pendant au moins 30 ans, sans activité agricole autorisée. La durée de vie de l'alvéole est d'environ 2 ans, avec une capacité de stockage de 41 000 m³ de déchets.

Organisation de la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie



En 2024, **un dispositif de badges d'accès sera progressivement généralisé** sur les déchèteries du Smictom.

Le contrôle d'accès permettra de réguler la quantité de déchets apportés, de mieux contrôler leur origine et de mieux les trier pour les valoriser.

Chaque personne devra présenter son badge pour accéder aux déchèteries.





5 ter, rue de Gaël - 35290 Saint-Méen-le-Grand
02 99 09 57 26 - contact@smictomco.fr - www.smictom-centreouest35.fr



broc^éliande
communauté



DINAN
AGGLOMÉRATION